

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CONDAMINE CHATELARD SÉANCE DU 22 AOUT 2025

DÉLIBÉRATION N° 33/2025

Demande de financement – Réfection et sécurisation du pont des Prats et des murs
du Chemin du Châtelard

L'an deux mil vingt-cinq,

Date de la convocation : 14.08.2025

Date d'affichage : 14.08.2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr BOUVET A, MR GARINO J, Mr BOERI C, Mr GUICHARD R

Absent(s) : Mme AMARENCO S, Mr JOBIN ZEIMET S, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr GARINO Julien

VU le code général des collectivités territoriales

VU les articles L2334-32 à L2334-42 et R2334-19 à R2334-39 du Code général des collectivités territoriales portant sur la Dotation d'équipement des territoires ruraux et sa partie réglementaire

VU l'arrêté ministériel n°IOME2335302A du 22 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel du 6 janvier 2024

VU la circulaire NOR : ATDV2506163J portant Instruction relative aux règles d'emploi en 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de réfection et de sécurisation du pont des Prats et du chemin du Châtelard à la suite des intempéries du 1^{er} au 3 décembre 2023,

CONSIDERANT l'ouvrage du pont des Prats et des murs du chemin du Châtelard comme faisant partie d'un même itinéraire,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une aide financière auprès de l'État et du CEREMA,

Madame la Maire informe qu'il convient de présenter le plan de financement suivant :

Date de transmission de l'acte: 22/08/2025

Date de reception de l'AR: 22/08/2025

004-210400628-DE_033_2025-DE

A G E D I

Poste de dépenses présentées - INVESTISSEMENT	Montant € HT
Murs du Chemin du Châtelard	57 409.50
Pont des Prats	64 500.00
TOTAL PROJET	121 909.50

RECETTES

Financeurs	Montant € HT
Etat (DETR 2025) 34.6 %	42 204.07
CEREMA 35.3 %	43 132.58
Autofinancement 30.0%	36 572.85
TOTAL	121 909.50

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

DE SOLLICITER une aide financière auprès de l'État et du CEREMA nécessaire au financement des travaux.

D'ADOPTER le plan de financement présenté ci-dessus.

DE CERTIFIER que les travaux n'ont pas commencé.

D'AUTORISER Madame La Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibère les jour, mois et an que dessus.

Deliberation rendue exécutoire

Transmise au contrôle de légalité le : -----

Publiée le : -----

La Maire
JACQUES Elisabeth



Le Secrétaire
GARINO Julien

Date de transmission de l'acte: 22/08/2025
Date de réception de l'AR: 22/08/2025
004-210400628-DE_033_2025-DE
A G E D I